

# Élections CSE Software AG France

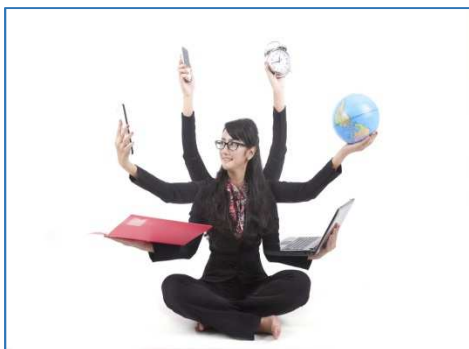


Un syndicat efficace, c'est un partenaire pragmatique, indépendant et connecté à votre vie professionnelle

## QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Le comité d'entreprise (CE), les délégués du personnel (DP) et les comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) sont supprimés et remplacés par une instance unique, le comité social et économique (CSE.)

Les modalités de fonctionnement du CE et des DP (nombre d'élus, nombre de réunions, heures de délégation) étaient fixées par la loi ; pour le CSE quasiment tout est négociable par accord local. Faute d'accord, chez Software AG le **minimum légal s'appliquera.**

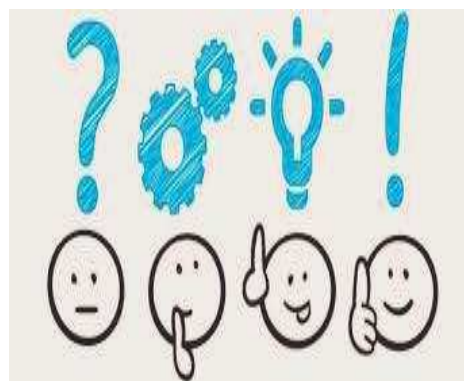


## SUR TOUS LES FRONTS!

Désormais, ce seront les élus du CSE qui devront **assurer tous les rôles** et devront **avoir toutes les compétences**. La répartition des élus sera le fait des élections. Pour que la représentation des salariés soit efficace, il faut qu'elle en ait les moyens. Ces moyens devront être défini dans un accord d'entreprise.

## NOS PROPOSITIONS:

- ✓ Le CSE doit avoir les **prérogatives de l'actuel**, le CSE doit être destinataire des résultats des analyses et des risques de maladies professionnelles.
- ✓ Le CSE doit avoir les **prérogatives des actuels DP** et traiter les réclamations individuelles et collectives.
- ✓ Les réunions récurrentes du CSE doivent être mensuelles.



## CONTACT:

Magali Cicujano

Contact\_cfecgc@yahoo.fr

06 98 61 17 52

<http://sag.fieci-cfecgc.org/>